

ACTUALITÉS

Ce que la loi européenne sur l'IA (EU AI Act) signifie pour votre écran en août

30 juillet 2026, Tobias Engl



Un écran fixé au mur reste, dans un premier temps, un simple écran. Dès qu'une caméra est activée ou que du contenu est généré automatiquement, il relève du règlement de l'UE sur l'IA. Six questions, six réponses : un résumé avant la date butoir.

À partir de quand ces dispositions s'appliquent-elles ?

Le règlement est en vigueur depuis août 2024 et sera mis en œuvre par étapes. Les interdictions de certaines pratiques s'appliquent depuis février 2025. La prochaine échéance importante est le 2 août 2026 : c'est à cette date que les obligations relatives aux systèmes à haut risque et les règles de transparence entreront en vigueur. Le règlement sera pleinement applicable à partir de 2027.

S'agit-il d'un écran d'information classique ?

Un écran qui diffuse du contenu relève de la catégorie présentant un risque minimal et n'entraîne aucune obligation particulière. La situation ne devient délicate que lorsqu'une caméra repère des personnes ou que le contenu est spécialement adapté à des individus précis.

Qu'est-ce qui est déjà interdit ?

La reconnaissance des émotions sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement, la classification biométrique sur la base de caractéristiques sensibles, ainsi que la collecte non ciblée d'images faciales. Quiconque utilise une caméra dotée d'une fonction d'analyse des émotions s'expose à des amendes pouvant atteindre 35 millions d'euros ou 7 % de son chiffre d'affaires annuel.

Et les contenus générés par l'IA ?

À partir d'août 2026, les textes, images et fichiers audio générés par l'IA devront être clairement identifiés. Quiconque fait créer automatiquement des contenus devra désormais l'indiquer de manière visible.

Comment ScreenWay gère-t-il cela ?

ScreenWay ne mesure pas les visages et ne détecte pas les émotions. Lorsque des capteurs sont utilisés, ils génèrent des signaux anonymes et agrégés qui sont traités localement sur l'appareil. Pas de catégorisation biométrique, pas de reconnaissance des émotions, et le traitement reste en Europe.

Que faut-il faire maintenant ?

Trois étapes suffisent pour commencer. Passer en revue le catalogue et vérifier s'il y a des images filmées par une caméra. Marquer les contenus générés par l'IA. Répertorier les compétences en matière d'IA au sein de l'équipe, car cette obligation prévue à l'article 4 s'applique dès aujourd'hui.

Un écran qui affiche les informations sans en omettre aucune reste un écran serein, même après la date butoir. C'est précisément pour cela que ScreenWay a été conçu.